



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de
GOURDAN-POLIGNAN**

Nombre de Conseillers :

en exercice	15
présents	13
votants	15

OBJET :

Rénovation du
bâtiment communal
rue d'Anglade

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-
Préfecture de Saint-
Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 31/08/2021

Reçu en préfecture le 31/08/2021

Affiché le **31 AOUT 2021**

ID : 031-213102247-20210830-DEL_2021_04_05-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2021-04-05

L'an deux mille vingt et un, le trente août, à 20 heures

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 24 août 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SAULNERON, Maire

Présents : M. SAULNERON, M. BRATUCCI, Mme BRESSOLE, M. COLLA, M. DESERT-LACAY,

Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, M. GABAS, Mme GEVREY, M. JORDA, M. LARQUE, Mme RENAUD,

Absents excusés : Mme GALLEGO (Procuration à M. FRATUS), M. MARTINEZ (Procuration à M. DESERT-LACAY)

Absents non excusés :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de rénover le bâtiment communal de la rue d'Anglade,

Considérant les devis des prestataires consultés,

Considérant le plan de financement suivant :

Dépenses	HT	Recettes	TTC
Réparation d'une fissure pour le confortement de l'angle de la maison	2 882,00 €	Région – 30 %	11 700,00 €
Changement menuiseries RDC communs	8 795,00 €	Commune – 70 %	27 300,00 €
Changement menuiseries salle association peinture	9 954,09 €		
Changement menuiseries appartement RDC	7 344,01 €		
Changement menuiseries appartement 1 ^{er} étage	6 135,61 €		
Marge d'erreur (~10%)	3 886,29 €		
Total	39 000,00 €	Total	39 000,00 €

Envoyé en préfecture le 31/08/2021

Reçu en préfecture le 31/08/2021

Affiché le 31 AOUT 2021

ID : 031-213102247-20210830-DEL_2021_04_05-DE

Entendu l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** le projet de rénovation du bâtiment communal rue d'Anglade pour un montant de 39 000 € HT,
- **Sollicite** l'aide de la Région Occitanie pour 11 700 €, soit 30 % du montant du projet,
- **Arrête** le plan de financement tel que défini ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.



Le Maire
Patrick SAULNERON



La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>